



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2024/77

Référence SPW-ARNE :  
10016711/FLA.ama

## AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

### CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Fonctionnaire technique** a décidé en date du **10 septembre 2024** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

Le projet a été soumis par la **s.r.l. DMD FRERES** dont le siège social se trouvent **rue du de la Meuse 43 à 4101 SERAING**.

Il consiste à **réaliser un chantier de désamiantage de la crèche « les Chatons »**.

Le terrain concerné est situé **rue Antonin Delville 140 à 4101 SERAING (JEMEPPE-S/MEUSE)**, et cadastré **JEMEPPE 9e division section A n° 195 A 4**.

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté du **18 septembre 2024 au 7 octobre 2024, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** :

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ;
- par courriel : [enquete@seraing.be](mailto:enquete@seraing.be) ;
- par tél : **04/330.86.20**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

**SERAING, le 13 septembre 2024.**

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON